

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

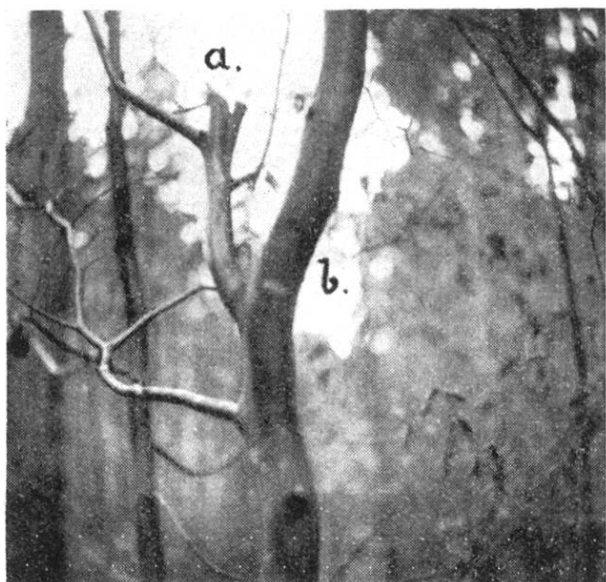
4^o Décréter l'obligation d'exploiter certaines coupes d'épicéa en ét.

A voir le beau résultat obtenu l'an dernier par la simple persuasion, sans aucune mesure coercitive de la part des autorités, il semble bien qu'on n'aura pas à recourir à cette solution extrême. — *A. Bourquin.*

COMMUNICATIONS

Mesure d'économie mal appliquée

Le cours d'information de Glaris, organisé en 1934 par l'Inspection fédérale des forêts, a utilisé les deux premières journées à l'étude théorique et pratique des travaux de nettoyage et d'éclaircie, sous l'experte direction du prof. W. Schädelin.



Phot. J. Peter, à Bevaix.

Le soussigné y apprit maintes choses intéressantes et fort importantes. Il chercha dans la suite à les appliquer tant bien que mal dans son arrondissement. Les résultats furent... variables, mais en relation directe avec la façon dont il avait compris et appliqué les enseignements reçus !

Un petit « truc », qui l'avait tout d'abord quelque peu surpris en l'entendant et le voyant exposer, lui parut, à la réflexion, un progrès incontestable, qu'il s'empressa d'appliquer. Il s'agit des nettoiemens des fourrés feuillus. Il faut généralement de la peine et du temps pour couper,

à raz du sol, les pieds malvenants qu'on veut éliminer. Le travail se fait beaucoup plus rapidement, et avec moins de peine, lorsqu'on se contente de tronçonner les sujets à la hauteur des cimes des bois environnants qu'on veut dégager. Il y a économie de temps, de peine, et en même temps conservation d'un couvert bas, utile au sol. Ces diminutifs d'arbres mutilés disparaissent dès que le couvert environnant les tue. Il y a donc gain à tous points de vue. Seul notre sens de l'esthétique, du « fini », a besoin de subir une légère correction !

Mais l'application — faite dans des fourrés de hêtre où quelques brins d'essences plus précieuses devaient être dégagés progressivement — fut sans aucun effet dans la plupart des cas. Une année après leur tronçonnement, les hêtres avaient repris presque toute leur hauteur. Une grosse branche s'était relevée en cime secondaire et repartait à l'assaut du ciel avec une vigueur accrue. Et en même temps, elle reje-

taient dans les dominés les pauvres sujets de chêne, alisier, orme, noyer, que nous avions voulu sauver de l'étouffement.

Nous avons négligé la plasticité des feuillus, leur sens de la réaction rapide, et en fûmes bien marri ! Apprendre coûte. Nous apprîmes donc que le tronçonnement doit toujours se faire *au-dessous* d'une grosse branche, et non au-dessus.

La traduction française du livre du prof. Schädelin, parue en 1938 sous le titre « L'éclaircie », nous confirma l'exactitude de l'expérience vécue. Il y est dit, à page 47 : « ... on ne fera que l'étêter, en considérant que leurs branches ont tendance à se redresser et à récupérer ainsi une partie de la hauteur perdue ».

Seulement, entre le cours de Glaris et la parution du livre, quatre ans s'étaient écoulés. Un laps de temps suffisant à nous laisser commettre de multiples hérésies telles que le montre la photo ci-contre. Un hêtre avait été tronçonné en *a*). Une grosse branche en *b*) s'est redressée, et quelques années après, le hêtre ne conservait plus de l'opération qu'une courbure un peu forte et un chicot en voie de dessèchement. Son accroissement ne semblait avoir subi aucun arrêt. On ne pouvait pas en dire autant des sujets « dégagés » à proximité !

Avis aux nettoyeurs !

J. P. C.

CHRONIQUE

Cantons.

Vaud. *Assemblée annuelle d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.* La séance d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture a eu lieu, le samedi 21 février, au Palais de Rumine, à Lausanne, sous la direction de son président M. Ch. Massy, inspecteur forestier à Grandson. Y ont assisté : environ 120 sociétaires, parmi lesquels on remarquait MM. F. Grivaz, chef du Service forestier cantonal, et son prédécesseurs E. Muret et W. Borel, ancien inspecteur cantonal des forêts à Genève.

L'objet principal à l'ordre du jour de l'assemblée générale était la conférence, dont avait bien voulu se charger M. M. Petitmermet, inspecteur général des forêts à Berne, sur : *Le bois dans notre économie de guerre*. Le conférencier ayant eu l'amabilité de publier son exposé dans notre journal, nous nous bornerons à en indiquer le titre et à noter qu'il fut écouté avec un grand intérêt. On n'aurait pu, dans les jours que nous vivons, choisir un sujet plus actuel. Aussi M. Petitmermet fut-il chaudement applaudi.

Avant de relater brièvement la partie administrative de la séance, il nous paraît indiqué de résumer le *rapport du comité sur l'exercice 1941*, qui était contenu dans la lettre de convocation à l'assemblée.

Touchant l'*effectif*, ce rapport constate une augmentation réjouissante : il n'y eut pas moins de 29 admissions de nouveaux membres,